Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers

élus : 11 SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Convocation du : 16 novembre 2022

Nbre Conseillers

en fonction: 10 La Maire: Marie-Line DUCORDEAUX

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Nbre Conseillers Christine SENFT présents : 8 David BAUER

Les conseillères : Carole JACQUOT, Marie-Laure MATT, Julie

NGUEFACK

Les conseillers : Rémy KLEIN

Absents excusés: Cathy KLEIN, Emilie BERTRAND-MELTZ

Secrétaire de séance : Christine SENFT

Début de séance : 18h30

Mme le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Puis elle excuse Cathy KLEIN, qui a donné procuration à Rémy KLEIN et Emilie BERTRAND-MELTZ, qui a donné procuration à Julie N'GUEFACK, et passe à l'ordre du jour. La secrétaire de séance est Christine SENFT.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2022.

2. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE.

Le Maire indique que la trésorerie est actuellement suffisante et permet de rembourser la ligne de Trésorerie mise en place en 2021. Elle propose au Conseil de renouveler cette ligne de Trésorerie pour 2022, en cas d'insuffisance ponctuelle de trésorerie.

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler cette ligne de Trésorerie d'un montant de 80 000€ pour l'année 2022 auprès de la Caisse d'Epargne, dans les mêmes conditions que celle contractée en 2021.

Caractéristiques:

montant: 80 000€

durée: 12 mois renouvelables

taux d'intérêt : €STR+ 1%

paiement des intérêts : trimestriel

commission: 200€

commission de non utilisation : 0,15% annuel

3. DM N°2/2022

Section fonctionnement

Compte	Objet	Dépenses	Recettes
2111	Terrains nus	100	
2152/118	Installations de voirie	-100	
BALANCE		0	

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2/2022.

4. DEPART A LA RETRAITE MME VERONIQUE BAUER

Mme le Maire rappelle que Mme Véronique BAUER a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2023.

Elle propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ après 17 ans au service de la commune et de ses enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, institue le principe d'octroi d'un cadeau de départ à la retraite sur la base de 60 euros par année de service en tant qu'ATSEM et autorise Mme le Maire à signer tout document y afférent.

Les crédits relatifs seront prévus au compte « 6232 » fêtes et cérémonies du budget primitif de l'exercice 2023.

5. DELIBERATION POSTE ATSEM

Point ajourné car dates de congés indisponibles sur le site de l'éducation nationale à l'heure du Conseil Municipal.

6. MODIFICATION HEURES AGENT D'ENTRETIEN

L'ATSEM recrutée ne souhaitant pas faire d'heures de ménage à l'école, les heures de travail de l'agent d'entretien doivent être réévaluées pour prendre en compte le ménage après l'école. Elles sont actuellement de 8h hebdomadaires jusqu'à fin janvier 2023.

Le conseil municipal, après discussion, décide de fixer à 16 le nombre d'heures hebdomadaires de l'agent d'entretien à compter du 1^{er} février 2023. La répartition du ménage de l'école sera le sujet d'une concertation ultérieure entre la nouvelle ATSEM, l'agent d'entretien et Mme le Maire. La modification horaire sera proposée à l'agent d'entretien et son contrat passera de 8/35^e à 16/35^e lors de son renouvellement le 1^{er} février 2023 pour accroissement temporaire d'activité.

7. VEGETALISATION DU CIMETIERE ET HAIES

7.1 Haies

Julie NGUEFACK prend la parole pour présenter les devis concernant la l'installation de haies au lieudit la Sohle, plantées en régie. Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, les commandes seront subventionnées à hauteur de 80% du montant HT. Les plants ont été sélectionné par l'association Haies Vives d'Alsace. Le reste à charge pour la commune est de 54.57€+198.38€.

Les plants ne se gardant pas plus de quinze jours, les conseillers décident de choisir le samedi 17 décembre pour les planter.

Les deux devis de la Trame Verte et Bleue, le premier, d'un montant de 609€ HT, et le deuxième, d'un montant de 164.30€ HT, ont donc été validé à l'unanimité.

7.2. Végétalisation du cimetière

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, et après avoir constaté différents désordres à améliorer (affaissements, excès de gravillonnage), auxquels se rajoute l'interdiction du désherbage chimique dans le cimetière, une solution pourrait être apportée par le griffage des sols et un semis d'un mélange spécial cimetière de graines locales, simples à entretenir, proposé par Nungesser.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de la SAVA à hauteur de 3137.60€ HT.

Après subvention de 80% du montant HT, il restera 1255.04 € sur le devis de la SAVA auquel il faut ajouter environ 200€ de semences, soit environ 1500€ de reste à charge pour la commune.

8. DIVERS

Fin de séance : 20h00.

A Albé le 25 novembre 2022,

Le secrétaire de séance, Christine SENFT Mme le Maire, Marie-Line DUCORDEAUX